



Formation

FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE

MODALITES PARTICULIERES DE SELECTION 2022

FICHE D'INSCRIPTION POUR L'ENTREE A L'IFMK LIMOGES

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Numéro de téléphone :

Mail (obligatoire) :

Etudes suivies / Diplômes

Baccalauréat

Série : Spécialité : Année :

Cursus universitaire après le BAC

Années	Diplômes préparés - Etablissements	Ville et Département

Emplois

Emploi actuel :

La formation sera elle prise en charge par votre employeur ? Oui Non

En 2022, postulez-vous dans d'autres établissements de formation dans le cadre des modalités particulières de sélection ?

Non

Oui Etablissement(s) :

Avez-vous postulé à l'IFMK Croix-Rouge Française d'Angoulême ? Oui Non



Formation

IRFSS NOUVELLE-AQUITAINE

Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Limoges



FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE MODALITES PARTICULIERES DE SELECTION 2022

PROTECTION DES DONNÉES

L'IRFSS Nouvelle-Aquitaine collecte des données personnelles vous concernant sur le fondement de son intérêt légitime. Elles sont utilisées par la Croix-Rouge française pour les besoins de votre admission et sont transmises aux directions de l'institut, aux structures de stage, aux organismes en lien avec votre formation. Elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Vos données personnelles seront conservées le temps de votre séjour dans notre établissement puis archivées.

Le responsable de traitement est le Président de la Croix-Rouge française et, par délégation, le Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège de la Croix-Rouge française au 98, rue Didot - 75014 Paris ou DPO@croix-rouge.fr.

Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de retrait pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à qualite.irfss-na@croix-rouge.fr.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Je certifie exacts les renseignements portés ci-dessus. Fait à le

Signature

IRFSS NOUVELLE-AQUITAINE

Site de Limoges

25, rue Sismondi - 87000 LIMOGES

Tél. 05 87 75 32 00 - Fax 05 87 75 32 59

<http://irfss-nouvelle-aquitaine.croix-rouge.fr>

FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE

MODALITES PARTICULIERES DE SELECTION 2022

REGLEMENTATION

Titre II

Dispenses et modalités particulières de scolarité

Article 25

I- Peuvent être dispensés du suivi et de la validation d'une partie des unités d'enseignement des cycles 1 et 2, par le directeur de l'institut, sur proposition de la commission d'attribution des crédits et avis du conseil pédagogique, et comparaison entre la formation qu'ils ont suivi et les unités d'enseignement composant le programme du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute :

1° les titulaires d'un des diplômes mentionnés ci-après :

- Diplôme d'Etat d'Infirmier,
- Diplôme d'Etat de Pédicure podologue,
- Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute,
- Diplôme d'Etat de Psychomotricien,
- Diplôme d'Etat de Manipulateur d'électroradiologie médicale et Diplôme de Technicien Supérieur en Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique,
- Certificat de capacité d'Orthophoniste,
- Certificat de capacité d'Orthoptiste,
- Diplôme de formation générale en sciences médicales,
- Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques,
- Diplôme de formation générale en sciences odontologiques,
- Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ;

2° les titulaires d'une licence dans le domaine sciences, technologies, santé et les titulaires d'une licence en sciences mention « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS) ;

3° les titulaires d'un diplôme reconnu au grade de master.

Les candidats admis au titre du présent article valident l'ensemble des unités d'enseignement des cycles 1 et 2 à l'exception des unités d'enseignements pour lesquelles ils ont obtenu une dispense.

Ces candidats déposent auprès de l'institut de leur choix un dossier comprenant :

- Un curriculum vitae,
- Les copies des titres et diplômes,
- Un certificat médical attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession,
- Une lettre de motivation.



Formation

IRFSS NOUVELLE-AQUITAINE

Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Limoges



Ils sont sélectionnés par un jury composé du directeur de l'institut, du responsable pédagogique lorsque le directeur de l'institut n'est pas un masseur-kinésithérapeute, d'un formateur et d'un professionnel accueillant des étudiants en stage et en exercice depuis au moins trois ans. L'admissibilité se fait sur dossier et l'admission sur entretien.

II - Le nombre total de candidats admis dans un institut de formation en application du I au cours d'une année donnée s'ajoute au nombre de places fixé par la capacité d'accueil attribuée à cet institut pour l'année considérée, sans pouvoir excéder 5 % (**3 places pour l'IFMK CRf de Limoges**) de ce nombre. Lorsque l'application de ce pourcentage conduit à un nombre décimal, ce nombre est arrondi au nombre entier supérieur.

IRFSS NOUVELLE-AQUITAINE

Site de Limoges

25, rue Sismondi - 87000 LIMOGES

Tél. 05 87 75 32 00 - Fax 05 87 75 32 59

<http://irfss-nouvelle-aquitaine.croix-rouge.fr>

FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE

MODALITES PARTICULIERES DE SELECTION 2022

CONSTITUTION DU DOSSIER

- La photocopie de votre pièce d'identité
- La photocopie du diplôme le plus élevé détenu
- Un curriculum Vitae
- Une lettre de motivation
- Votre projet professionnel (10 pages maximum)
- Un certificat médical attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession**
- Deux chèques de 65€ à l'ordre de l'IRFSS Nouvelle-Aquitaine dont un vous sera retourné (par voie postale) si vous ne passez pas l'épreuve d'admission
- Une enveloppe timbrée avec nom et adresse

L'admissibilité se fait sur dossier et l'admission sur entretien. Les résultats d'admissibilité seront envoyés par mail le 16 mars 2022. L'entretien d'admission pour les candidats dont les dossiers auront été retenus se déroulera le 13 et 14 avril 2022.

Le dossier complet est à envoyer ou déposer à l'institut entre le 1^{er} décembre 2021 et le 31 janvier 2022 minuit (le cachet de la poste faisant foi) :

IRFSS NOUVELLE AQUITAINE
ADMISSION EN FORMATION MASSEUR-KINESITHERAPEUTE
25 RUE SISMONDI - 87000 LIMOGES

ATTENTION : Tout dossier incomplet ou non conforme ne pourra pas être pris en considération pour l'examen du dossier d'admissibilité.